

necessaires sans autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires. Voulons qu'aux Copies dudit Arrest & des Presentes collationnées par l'un de nos ainez & feaux Conseillers-Secretaires, foy soit ajoûtée comme aux Originaux. CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Donné à Paris le onzième jour de Decembre, l'an de grace mil sept cent dix-sept; & de nostre Regne le troisième. *Signé* LOUIS. Par le Roy Dauphin, Comte de Provence, le Duc d'Orleans, Regent present. PHELYPEAUX.

*Collationné aux Originaux par Nous Ecuyer-Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances.*